

**OBJET : (326) MISE A DISPOSITION DU PALAIS DES SPORTS JEAN-CLAUDE BOUTTIER POUR L'ASSOCIATION
« MOBILE EN VILLE »**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme RICARD, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL
et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
Mme HELT	à	Mme ABDELOUHAB
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMPAGNE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. LAMARCHE	à	Mme SAIDI
M. ZAMBUJO	à	M. PONCHEL
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

ABSENTS EXCUSES : M. BOULIGNAC, M. HEURFIN et M. FLEURIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEYRAT-MAUGIN

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 26 juin 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240625 - DL2024 - 59

Publiée le 27 juin 2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/59 du 20 juin 2024

OBJET : (326) MISE A DISPOSITION DU PALAIS DES SPORTS JEAN-CLAUDE BOUTTIER POUR L'ASSOCIATION « MOBILE EN VILLE »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-29 et L.2122-21,

Considérant que « L'association Mobile en Ville » via son association-sœur londonnienne Wheels & Wheelchairs organise le « Brighton – Paris 2024 » : une cinquantaine de personnes (PMR en fauteuil, « roller-pousseurs », équipe de soutien, etc...) rallie Paris à la force des bras et des mollets, depuis la côte Sud de l'Angleterre, par 24 étapes, du 24 au 28 août 2024, pour se rendre au cœur des Jeux Paralympiques,

Considérant que « L'association Mobile en Ville » est à la recherche d'un lieu d'hébergement, pour la nuit du 27 au 28 août 2024, pour cette cinquantaine de personnes.

Considérant que le Palais des Sports répond aux critères recherchés et est libre en période de grandes vacances scolaires,

Considérant que l'association Mobile en Ville est parfaitement autonome,

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 30

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 2

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser ce partenariat entre la Ville de Sannois et l'association Mobile en Ville.

Article 2 : d'approuver la convention mise à disposition gracieuse du palais Jean-Claude Bouttier, ci-annexée, au profit de l'association pour la nuit du 27 au 28 août 2024.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvie QUEYRAT-MAUGIN

Conseillère municipale
déléguée à la démocratie locale et citoyenne